



Formation des enseignant·es et CPE : la réforme doit être suspendue

Les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, cherchent à passer en force une réforme avec des textes mal construits sur des objectifs volontairement ou involontairement peu clairs. En procédant ainsi, ils préparent déjà, la nécessité de prévoir une nouvelle réforme dès qu'ils auront quitté leur poste, afin de corriger cette précipitation.

Une réforme de la formation initiale des enseignant·es et CPE engage l'avenir du système éducatif. Nous n'acceptons pas que les ministres agissent contrairement à l'engagement du Président de la République de suspendre les réformes importantes. **L'UNSA Éducation et ses syndicats demande la suspension de cette réforme.** La situation sanitaire du pays implique de ne pas passer en force, ou pire, de profiter de l'abondance de sujets pour avancer sur ce domaine moins médiatique mais pourtant crucial.

Une difficile coopération interministérielle

C'est une réforme qui concerne le Ministère de l'Enseignement Supérieur (ce sont les universités qui forment dans les masters disciplinaires et master MEEF) et le ministère de l'Éducation nationale (organisateur des concours et futur employeur). Il ne faut pas être fin observateur pour constater que la répartition entre les prérogatives de chaque ministère se fait dans la douleur. On peut penser que des visions trop différentes ont ralenti la rédaction du texte qui fixe les attendus des master MEEF. Il en résulte que le texte qui va être soumis aux votes du CTMEN du CNESER et du CTMESR, est mal ficelé et toujours insatisfaisant, trop de questions restent sans réponses.

Des modalités de formation professionnalisante encore à construire

Placer le concours en fin de M2 change le cadre de la formation des masters MEEF. On ne peut pas faire un simple toilettage de l'arrêté de 2013. Cela doit s'accompagner de transparence sur les futurs concours, les modalités d'admission en M1, autant de points qui ne sont pas clairs à ce jour. Continuer le processus de publication des textes sans tenir compte de ces deux mois de crise sanitaire, où les équipes des ministères, des Inspé ont été ralenties et empêchées de poursuivre leur travail de conception et de dialogue avec les différents acteurs est non seulement inacceptable mais aussi mortifère.

Un lieu de formation commun aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, à l'université.

Sans visibilité sur les futurs concours, le travail sur les masters MEEF est vain car quelle que soit leur maquette, ils ne seront pas choisis par les étudiant·es. En effet, des épreuves peu ou pas professionnalisantes auront surtout pour conséquences de les engager vers d'autres cursus universitaires que les parcours MEEF particulièrement pour les futurs enseignant·es des collèges et lycées.

Pour l'UNSA Éducation, enseigner est un métier qui s'apprend. Elle réaffirme son attachement à un lieu de formation commun de tous les professionnels de l'éducation, à l'université. C'est indispensable au progrès de notre système éducatif.

L'UNSA Éducation et ses syndicats sont prêts à apporter, dans un contexte apaisé, leurs expériences et leurs compétences à la construction de la meilleure formation possible pour les enseignant·es et des CPE qui rappelons-le formeront les citoyens d'une société aux défis immenses, économiques, environnementaux, sociaux et démocratiques, forces vives de la Nation de la fin du XXIe et du début du XXIIe siècle !

Ivry sur Seine, le 18 mai 2020,

Frédéric MARCHAND, secrétaire général de l'UNSA Éducation

Stéphane CROCHET Secrétaire général du SE-UNSA

Jean-Pascal SIMON, secrétaire général de Sup'Recherche-UNSA